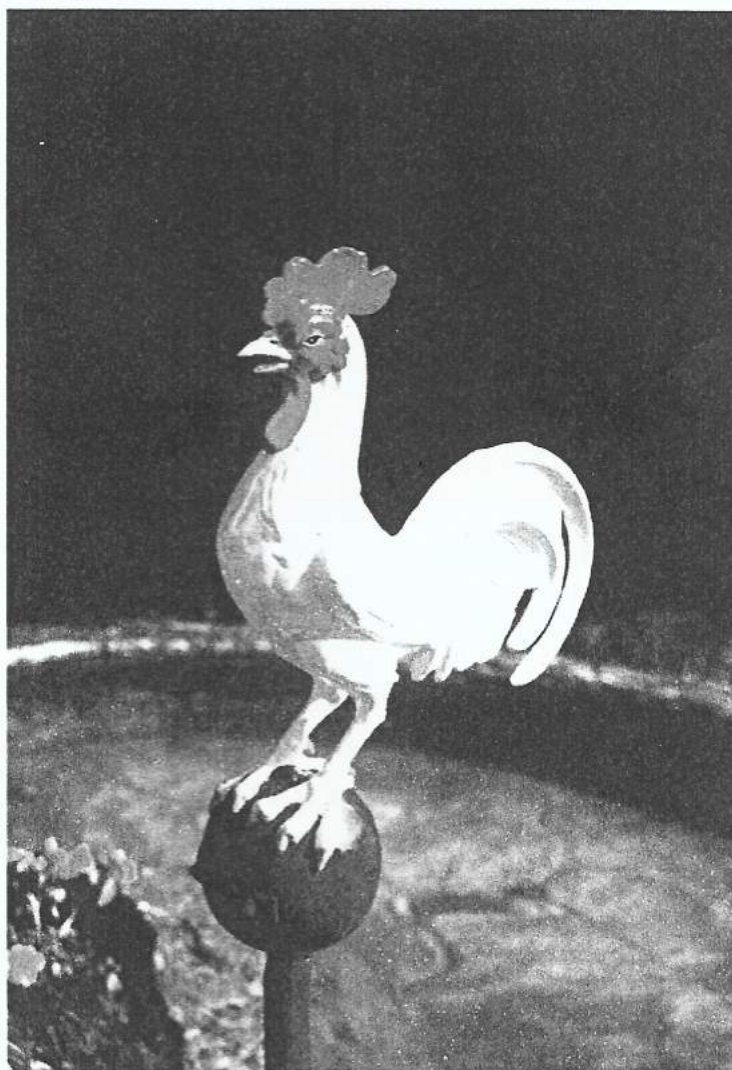


# JUMEAUVILLE



***Bulletin municipal***

**2001**

**N° 3**

## **HORAIRES MAIRIE**

La Mairie est ouverte les

- mardi de 18 à 19 heures
- vendredi de 9 à 11 heures
- samedi de 10 à 11 heures 30

Permanences du Maire

- mardi de 18 à 19 heures
- samedi de 9 heures 30 à 12 heures

Tél. 01 30 42 61 29

Fax 01 30 42 34 77

## **Collecte des ordures :**

tous les mardis matin.

## **Ramassage des encombrants :**

le premier vendredi de chaque mois.

Cas particulier : s'il est férié, en principe remis au lendemain.

## Le mot du maire



Kermesse de l'école

Madame, Monsieur

Quel désastre !

De quoi demain sera-t-il fait ? Les événements de ces dernières semaines inquiètent, nos démocraties sont-elles trop laxistes, certains pays ne sont-ils pas trop pesants - et les autres trop faibles ? -, ces questions, nous sommes nombreux à nous les poser. Espérons ne pas être de retour au moyen-âge, avec ses guerres de religions. Les semaines et les mois prochains nous le diront, il appartient aux gouvernants mondiaux de donner une réponse aux attentes de chacun.

En regard, nos sujets locaux semblent dérisoires, mais tellement présents dans la vie de tous les jours. Les manquements des services de l'état tout d'abord :

- la Direction Départementale de l'Équipement devait assurer la réfection totale de la RD 158 entre Guerville et Andelu. Où en sommes nous ? Une réfection partielle de la chaussée, loin de ce que nous pouvions comprendre à la lecture des compte-rendus des réunions du Conseil Général.

- la réfection de la route de Maule : après que la DDE eût égaré les délibérations de début d'étude, les dossiers ne sont pas encore élaborés, et cela depuis le mois de février 2001. De plus, ces services, pour des raisons par eux seuls compréhensibles, ont diminué le montant global des subventions dont nous pouvions bénéficier. Le Conseil Général nous a pourtant rapidement attribué une somme exceptionnelle de 480 000 f, mais pour ces raisons, la réfection ne sera réelle qu'en juin 2002.

Que dire de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : depuis le mois de juin 1999, avec le soutien actif du Député Henri Cuq et de Pierre Amouroux, maire d'Epône, tous deux vice-présidents du Conseil Général des Yvelines, il avait été décidé de réaliser les travaux nécessaires à la défense contre les inondations de notre village. La réactivité de ce service est telle que le choix d'un bureau d'étude n'aura lieu que le 2 octobre 2001, soit 18 mois après la demande urgente formulée par les élus jumeauvillois. Depuis nous avons créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) comprenant les communes de Goussonville, Guerville et Jumeauville, dont l'unique objet est la réalisation d'ouvrages de défense contre les inondations de nos villages. Le Conseil Général, ainsi que l'Agence de Bassin qui ont pris conscience de notre particularité nous ont accordé une subvention pour cette étude. Je me suis engagé à la réalisation des travaux de première urgence avant fin 2002, je souhaite que les efforts du Conseil Municipal soient couronnés de succès dans ce délai.

Malgré toutes ces difficultés et lourdeurs administratives, nous trouverons remède à nos difficultés. Nous ne sommes pas si loin d'aboutir, encore un peu de patience et nous réaliserons ce que nous avons voulu, et que vous souhaitez depuis plusieurs dizaines d'années.

La vie de la commune reprend au début du mois de septembre avec la rentrée des classes, les rires et les pleurs des enfants. Notre école est maintenant sous la direction de Monsieur Samoyeau ; les effectifs sont satisfaisants, et les enseignants déterminés à assurer la réussite de nos chères têtes blondes. La kermesse du mois de juin a été un succès, avec une saveur particulière. Merci à nos enfants et à leurs enseignants pour la fraîcheur de cette matinée pleine de gaieté et de bonne humeur ; un dictionnaire a été remis à chaque grand avant son départ pour le collège.

Le repas des anciens nous a réunis dans la salle des fêtes : une journée agréable, où les nombreux anciens et les autres ont été enchantés par le trio de Michel Lefevre et sa chanteuse ; la bonne humeur était de mise et les danseurs rivalisaient de dextérité.

Les activités de Jumeauville loisirs sont toujours plus nombreuses : nous souhaitons la mise en place d'une activité particulière pour les seniors, car pour beaucoup la retraite est un bouleversement, alors essayons tous ensemble de trouver une occupation collective à nos loisirs, et en particulier au cours des longues journées d'hiver.

Une journée de sensibilisation à notre nouvelle monnaie, l'€uro, doit avoir lieu au cours du mois de septembre : un intervenant extérieur nous montrera les différentes manières d'aborder cette monnaie qui sera celle de tous les Européens dès le 17 février 2002. Nous espérons que vous serez nombreux à cette présentation. Tous, nous avons l'impression de connaître les subtilités de cette nouvelle monnaie, mais est-ce certain ? Quelle sera l'aspect d'un €uro venant de Grèce et qui circulera bientôt dans notre porte-monnaie, sera-t-il identique à un €uro frappé en France ? Voilà une question dont la réponse évitera peut-être des malversations que pourraient commettre des gens sans scrupule.

Nous allons au sein du Conseil Municipal préparer les différentes actions qui seront mises en œuvre dans les prochains mois, les travaux de défense contre les inondations, l'élaboration d'un contrat rural, la refonte du plan d'occupation des sols, cela avec sérénité et détermination.

Dans le cadre du SIVOM d'Arnouville les Mantes, la mise en place d'un cahier des charges pour la récolte des ordures ménagères est à l'étude, en collaboration avec les juristes du CIG, pour le 15 février 2002. Le cahier des charges concernant l'assainissement est actuellement en cours d'élaboration.

Voici les quelques remarques que les temps actuels m'inspirent, pas de joie particulière, ni de peur mais la confiance dans les hommes de bonne volonté.

A bientôt,

Pierre SEIGE  
Maire de Jumeauville  
Président du SIVOM d'Arnouville les Mantes

# RESUME DES SEANCES DU CONSEIL

## SEANCE DU 26 MARS 2001

M. LECOQ secrétaire de séance.

Dossier catastrophe naturelle décembre 2000 : M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture stipulant que la station météorologique de Trappes n'ayant pas enregistré une pluie à retour décennal lors de ces inondations, la commission interministérielle a émis un avis défavorable pour le classement de Jumeauville en catastrophe naturelle. Une demande de révision de dossier sera déposée prenant en compte des données locales de pluviométrie (relevés Sté SECOBRA)

---

## SEANCE DU 12 AVRIL 2001

Mme PIOT secrétaire de séance.

### AFFECTATION DU RESULTAT 2000 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2000, constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 170 966,64 F., à l'excédent reporté, ligne 002 du budget communal.

### SUBVENTIONS COMMUNALES 2001 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions communales suivantes :

C.C.A.S. Jumeauville :	12 000 F.
Caisse des Ecoles :	<u>10 000 F.</u>
Total art. 65736 :	22 000 F.

A.D.M.R. de Maule :	2 000 F.
Coopérative scolaire :	1 000 F.
Jumeauville-Loisirs :	<u>10 000 F.</u>
Total art. 65738 :	13 000 F.

### TAUX 2001 DES 4 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les taux appliqués en 2000 pour l'année 2001 :

Taxe d'habitation :	3,63%
Foncier bâti :	5,90%
Foncier non bâti :	28,68%
Taxe professionnelle :	13,77%

Le produit fiscal attendu s'élève à 517 852 F.

### BUDGET PRIMITIF 3001 /

M. le Maire donne lecture de ses propositions pour le budget primitif 2001. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions de M. le Maire. La balance générale s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent/déficit
Fonctionnement	2 255 123,64 F.	2 255 123,64 F.	/
Investissement	2 706 799,08 F.	2 706 799,08 F.	/

### QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal approuve les dispositions d'un *contrat de maintenance du matériel informatique* pour le nouvel ordinateur qui s'élève à 1 900 F.H.T./an et autorise M. le Maire à le signer.
- *Eau potable* : l'eau desservie à Jumeauville est de bonne qualité.
- *Inondations* : notre député, M. Cuq a envoyé un courrier au Ministre de l'intérieur et au Préfet pour appuyer la demande de la commune de reconnaissance de catastrophe naturelle.
- *Eglise* : l'expertise finale a eu lieu, la commune ne devrait pas subir de préjudice financier.
- *Elections syndicats intercommunaux* : M. SEIGE est président du SIVOM d'Arnouville-les-Mantes. Mme CHEVALIER est membre du bureau au SIRYAE et au SILYA.

---

### SEANCE DU 07 JUIN 2001

Secrétaire de séance Mme CHEVALIER

### PROJET DE CREATION D'UN SIVU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance des statuts d'un projet de Syndicat de Communes regroupant les communes de Jumeauville, Goussonville, Guerville, ayant pour objet :

« la gestion et la réalisation de tous projets ou ouvrages concourant à la maîtrise des eaux de ruissellement et à la lutte contre les inondations dans les communes adhérentes »

décide d'adhérer à cette nouvelle structure et autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission.

Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

### PRIX CONCOURS ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un prix concours artistique de 500 F. à M. RICCI Jean-Baptiste, artiste peintre, participant à l'exposition des Arts Jumeauvillois les 27/28 avril dernier et à qui le 1<sup>er</sup> prix a été décerné.

### TAUX DE BASE IRL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le montant mensuel de base de l'Indemnité représentative de Logement des instituteurs pour l'année 2000 qui s'élevait à 1 244 F., propose que ce montant mensuel soit porté à 1 269 F. pour l'année 2001.

### TARIFS CANTINE 2001

Le Conseil Municipal, considérant la proposition d'avenant n° 2 de la société La Normande portant le prix unitaire d'un repas livré à 16,24 F. H.T. au lieu de 14,95 F. H.T. actuellement, soit 8,63% d'augmentation pour la même prestation,

Considérant que cette hausse aurait une répercussion considérable sur le prix de revient et sur le prix de vente,

A l'unanimité refuse cet avenant et charge M. le Maire de renégocier le contrat et de le résilier si des accords convenables n'aboutissaient pas, avec consultation auprès d'autres sociétés de restauration scolaire.

## QUESTIONS DIVERSES

● *Tarifs gîte 2002* : les tarifs 2001 sont reconduits, ils figureront en euros et francs sur le catalogue 2002. La commission de classement a ramené à 2 épis le classement du gîte, compte tenu des nouvelles normes d'équipement.

● *Inondations mois de mars 2001* : la Préfecture vient d'informer que la commission interministérielle avait émis un avis défavorable. A réception du courrier officiel, un recours sera engagé ; M. le Maire rappelle qu'un recours a déjà été déposé pour les inondations du mois de décembre 2000 et donne connaissance du courrier que M. CUQ, Député, a envoyé au Ministre concernant la situation de Jumeauville.

● *Remboursement assurance tempête décembre 1999* : l'assurance Groupama propose d'indemniser la commune à hauteur de 491 997 F. TTC suite au sinistre consécutif à la tempête du 26 décembre 1999 en dédommagement du préjudice subi sur les bâtiments communaux et l'église. Ce montant est accepté à l'unanimité.

● *CNAS* : Mme CHEVALIER est désignée représentante du Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel auquel adhère la commune.

● *Travaux d'aménagement au lavoir communal* : des bornes seront installées pour éviter le stationnement nocturne de véhicules sous le lavoir.

---

## **A.P.E.I. l'Envol** **OPERATION BRIOCHES 2001**

**Vendredi 12, samedi 13,  
Dimanche 14 octobre 2001**

**“L'ENVOL” A.P.E.I.** (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) de Mantes et sa région, organise sa traditionnelle **“OPERATION BRIOCHES”**

La vente des brioches, soit au porte à porte, soit sur différents stands, est organisée au profit des personnes handicapées mentales (Enfants et Adultes) de notre région dont “L'ENVOL” assume, depuis plus de 30 ans, la prise en charge dans ses 6 établissements.

Bien sûr, le fonctionnement de ces structures est assuré par les fonds publics versés à l'association, mais cette dernière doit, sur ses propres fonds, assurer un apport pour la création de services et d'établissements nouveaux et indispensables.

Pour cela, “L'ENVOL” a besoin de votre aide et de votre générosité.  
Les brioches seront vendues 5 francs pièces. Tous les vendeurs seront munis d'un badge.

**Merci de l'accueil que vous réserverez  
aux nombreux bénévoles mobilisés pour cette opération !**



août 2001

## Allocation de Rentrée Scolaire 2001

### Les conditions d'attribution :

Soumis à conditions de ressources, l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée aux familles, pour chaque enfant de 6 à 18 ans, scolarisé ou en apprentissage (né entre le 16 septembre 1983 et le 31 janvier 1996 inclus).

*Les jeunes en cycle d'insertion professionnelle par alternance ne peuvent ouvrir droit à l'ARS.*

Le plafond de ressources applicable est déterminé en fonction du nombre d'enfants à charge au titre du mois de juillet qui précède la rentrée scolaire.

### Plafonds de ressources applicables

Nombre d'enfants à charge	Revenus nets catégoriels en 2000 (du 01/07/01 au 31/12/01)	Revenus nets catégoriels en 2000 (en euros) (du 01/01/02 au 30/06/02)
1 enfant	104 199 F	15 885,04 €
2 enfants	128 245 F	19 550,82 €
3 enfants	152 291 F	23 216,61 €
par enfant en plus	24 046 F	3 665,79 €

*Les ressources prises en compte par la CAF correspondent à l'équivalent du revenu imposable net.*

Seul l'enfant à charge, au sens des prestations familiales, le mois de la rentrée scolaire, soit septembre, ouvre droit à l'ARS.

Cependant, en cas de **transfert de charge d'enfant** entre parents au cours du mois de septembre l'Allocation de Rentrée Scolaire sera versée, **à titre dérogatoire**, au parent à qui la charge d'enfant a été confiée lors de la rentrée scolaire, c'est à dire à la famille accueillante.

L'ARS est versée à partir du 17 août pour les enfants de 6 à 16 ans. Son montant est pérennisé à 1 600 F pour l'année et par enfant, et augmentera, désormais, comme les autres prestations familiales, en fonction de la revalorisation de la Base Mensuelle des Allocations Familiales.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, l'allocation sera versée sur justificatif de scolarité ou d'apprentissage. Les familles devront, à cet effet, renvoyer la "**déclaration de situation d'un enfant de moins de 20 ans**".

Le certificat de scolarité sera réclamé, cette année, uniquement aux bénéficiaires potentiels.



**Les familles qui perçoivent au moins une prestation de la CAFY n'ont aucune démarche à accomplir, le versement de l'ARS sera assuré automatiquement.**

Seuls les familles ayant un seul enfant à charge qui ne sont pas allocataires doivent renvoyer, à la CAFY, un dossier d'Allocation de Rentrée Scolaire qui leur sera remis à leur demande.

Les familles concernées peuvent nous contacter par courrier ou se rendre à l'Unité de traitement dont elles dépendent ou au Relais de Proximité le plus proche de leur domicile.

**----- Pour vous renseigner -----**

Trois services d'information sont à votre disposition 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 :

**Serveur vocal national**

**0821.010.010**  
0,78 F/mn

**Minitel**

**3615/3623 CAF**  
(0,23 F à 0,84 F/mn  
selon les heures)

**Site Internet**

**www.caf.fr**

**----- Nos services d'accueil -----**

**- Dans nos unités de Traitement -**

Sans interruption du LUNDI au VENDREDI de 9 H à 16 H

**SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**  
2. avenue des Prés  
78187 ST QUENTIN YVELINES CEDEX  
Tél : 01 30 64 38 00  
Fax : 01 30 64 39 34

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**  
2 bis. rue du Prieuré  
78107 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX  
Tél : 01 30 61 68 00  
Fax : 01 30 61 69 05

**MANTES-LA-JOLIE**  
1. rue La Fontaine  
78201 MANTES LA JOLIE CEDEX  
Tél : 01 34 79 45 14  
Fax : 01 30 33 56 45

**- Dans nos Relais de Proximité -**

du LUNDI au VENDREDI de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30  
(Fermeture le mercredi en juillet et août)

**CONFLANS-STE-HONORINE**  
37. quai de la République  
78700 CONFLANS-STE-HONORINE  
Tél : 01 39 19 83 68  
Fax : 01 39 72 97 07

**Les MUREAUX**  
1. rue Louis Blériot  
78130 LES MUREAUX  
Tél : 01 30 22 90 40  
Fax : 01 34 74 93 46

**RAMBOUILLET**  
40. rue Sadi Carnot  
78120 RAMBOUILLET  
Tél : 01 34 57 32 00  
Fax : 01 34 57 32 19

**TRAPPES**  
1. square Maurice  
Thorez  
78190 TRAPPES  
Tél : 01 39 38 23 70  
Fax : 01 39 38 23 80

**SARTROUVILLE**  
6. rue Yves Farges  
78500 SARTROUVILLE  
Tél : 01 61 04 40 60  
Fax : 01 61 04 40 79



## Votre Caisse d'Allocations Familiales

vous informe ...

### *ETUDIANTS :*

*demandez votre AIDE au LOGEMENT sur INTERNET*

*saisissez en ligne votre demande d'aide au logement sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)*

Chaque année, à la veille de la rentrée universitaire, de nombreux étudiants qui emménagent dans un appartement ou dans une résidence universitaire contactent la Caisse d'Allocations Familiales pour demander une aide au logement.

La CAF des Yvelines met à la disposition des étudiants un service sur Internet pour faciliter leurs démarches administratives.

En se connectant au [www.caf.fr](http://www.caf.fr), les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement. Ils impriment ensuite leur dossier personnalisé et l'envoient à leur CAF, accompagné des pièces justificatives demandées. Dès réception du dossier à la CAF, l'étude du droit à une aide au logement sera effectuée dans les meilleurs délais.

Ils peuvent estimer le montant de leur aide sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et le 3615 CAF (0,83 F ou 0,24 F selon les heures).

-----

La CAF des Yvelines propose aux étudiants un accès à un poste en libre service de (9 H à 16 H) au 2, avenue des Prés à SAINT-QUENTIN-en-YVELINES.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR...

PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2001 :

UNE SEMAINE POUR CHANGER D'AVIS

**Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2001, tout acheteur non professionnel, d'un bien immobilier, bénéficie d'un délai de 7 jours pour changer d'avis.**

Avant de signer un achat immobilier définitif chez son notaire, il faut presque toujours commencer par signer une promesse ou un compromis de vente, l'avant-contrat.

Ce document « arrête » l'affaire et permet à l'acheteur d'obtenir son prêt.

Deux cas peuvent se présenter :

- si l'avant-contrat (promesse ou compromis) est sous seing privé (non signé par le notaire) un exemplaire est notifié au candidat à l'achat qui peut alors se rétracter dans les sept jours,
- si l'avant-contrat est un acte authentique (rédigé et signé par le notaire) un projet est notifié au candidat qui doit attendre sept jours avant de pouvoir le signer.

Dans tous les cas, le candidat peut changer d'avis dans les sept jours sans fournir d'explications.

En principe, durant ce délai, aucun versement d'argent de quelque nature que ce soit ne peut être réclamé à l'acquéreur. Toutefois, si l'avant-contrat est établi par un professionnel disposant d'une garantie financière ou par un notaire, ce versement est autorisé.

L'achat d'un logement est une décision sérieuse, qui engage pour longtemps et ne doit pas être prise à la légère.

Si la nouvelle loi protège mieux celui qui achète, elle rend aussi l'opération plus compliquée. Il vaut mieux alors prendre le conseil d'un notaire avant de signer tout document y compris une promesse de vente ou de verser de l'argent. Votre sécurité et votre tranquillité en dépendent.

Juillet 2001

## ETAT CIVIL

## MARIAGES

Le 04 Août 2001

**MOLARO Patrice et BAILLON Nathalie**

*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux époux et ses remerciements pour les dons ( 250 F au CCAS et 250 F à la Caisse des Ecoles )*

---

## TELETHON

**T** pour la première fois le **TELETHON** aura lieu à **JUMEAUVILLE**.  
**E** **JUMEAUVILLE LOISIRS** supervisera l'organisation des différentes  
**L** animations.  
**E** une information précise sur le déroulement de cette opération sera  
**T** diffusée prochainement.  
**H** la réussite dépend de vous tous, nous vous attendons nombreux les  
**O** samedi 08 et dimanche 09 décembre sur les différents points de  
**N** rendez-vous et nous comptons sur votre générosité.

---

## Fêtes et animations

### Du nouveau à la rentrée

Nous vous invitons à nous retrouver un après-midi dans la salle des fêtes de la mairie.  
Nous profiterons de ce moment de convivialité pour :

- partager nos passions
- jouer aux cartes
- faire des jeux de société
- ou autre...
- 

Afin d'organiser au mieux notre deuxième rencontre, qui aura lieu le mardi 16 octobre 2001, à partir de 14 heures, vous pouvez nous contacter pour plus d'informations ou nous faire part de vos suggestions :

- Betty Quinet            01 30 93 95 77
- Muriel Piot             01 30 42 68 05

Nous vous attendons nombreux...

## JUMEAUVILLE-LOISIRS FETES ET ANIMATIONS

Vous avez pu faire connaissance avec la nouvelle section de Jumeauville-loisirs lors du 14 juillet « Fêtes et Animations ».

Nous remercions tous les enfants et leurs parents pour la participation au corso fleuri.

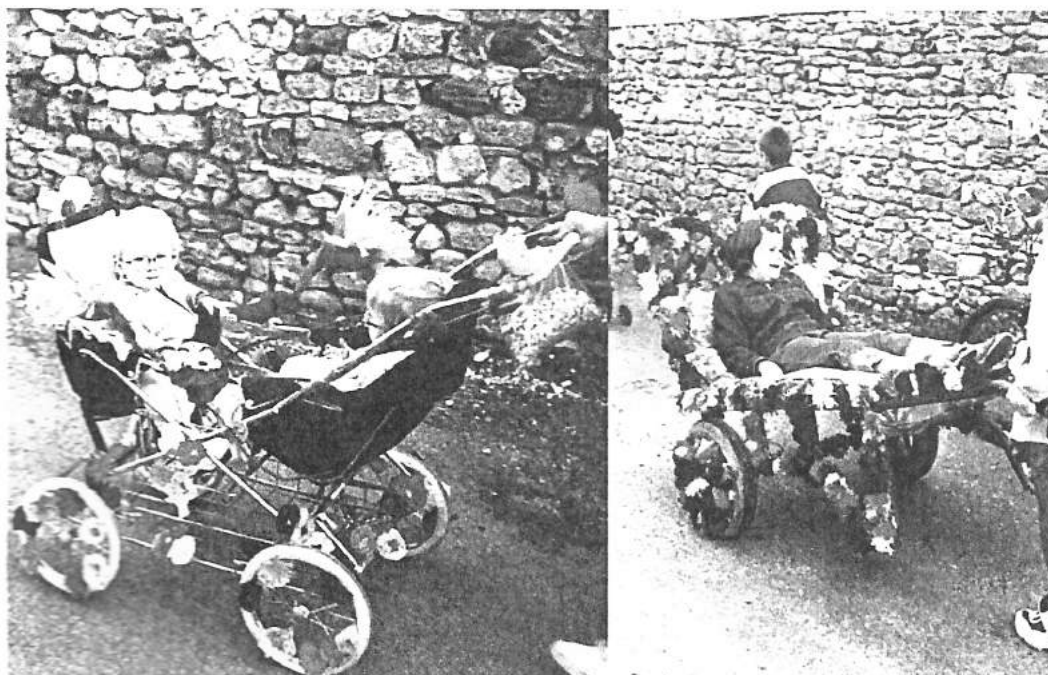


Merci également à toutes les personnes qui se sont déplacées lors du loto du dimanche 30 septembre, lequel a été un grand succès.

Nous vous donnons rendez-vous les 8 et 9 décembre pour le téléthon et le marché de Noël, ainsi que le 15 décembre pour la calèche du père Noël.

Nous vous donnerons de plus amples renseignements lors d'un boîtage. Mais en attendant, vous pouvez réserver vos week-end.

Le bureau et les membres de  
« Fêtes et Animations »



La section Gymnastique de Jumeauville a fêté ses **20 ans** en Juin 2001.  
 Merci à tous les adhérents, professeurs, et membres des différents bureaux qui ont contribué au succès de cette section pendant de si nombreuses années.



Cette année nous vous proposons un programme (toujours dynamique et en musique) avec deux cours par semaine (Gymnastique et Steps). Les cours - à partir de 16 ans - sont animés par **ISABELLE**.  
 Ils ont lieu le **LUNDI** de 19H30 à 20H30 pour le cours de **STEPS**  
 Et le **JEUDI** de 19H30 à 20H30 pour le cours de **GYMNASTIQUE**

*Reprise des cours*

**JEUDI 13 SEPTEMBRE 2001 à 19H30 (Gymnastique)**  
**LUNDI 17 SEPTEMBRE 2001 à 19H30 (Steps)**

Cotisation annuelle pour la saison 2001/2002 :

Adolescents de 16 ans à 18 ans ou étudiants quelque soit l'âge :  
 260 F pour 1 cours ou 460 F pour les 2 cours

Adultes à partir de 18 ans : 430 F pour 1 cours ou 630 F pour les 2 cours  
 (licence avec assurance FFEPGV comprise, qui donne accès à d'autres sports ou stages encadrés par la fédération)

La première séance de gymnastique ou steps est gratuite . Vous pouvez même essayer les deux !  
 Les inscriptions se font sur place pendant les cours.  
 La salle de gymnastique se trouve sous la mairie. Accès par l'entrée donnant sur la Ruelle Verte.

Si vous désirez des informations complémentaires sur notre section,  
 contactez E. Drouin (01.30.93.96.85) ou S. Benoit (01.30.42.68.98)

**VENEZ NOUS REJOINDRE DES LE 13 SEPTEMBRE !**

Le Bureau  
 30/08/01

## UN TRIMESTRE... A JUMEAUVILLE



Le 9 septembre s'est déroulé le dernier concours de l'année. Exceptionnellement, il était réservé aux joueurs qui avaient pris une carte d'adhérent. Ils étaient donc 16 à en découdre (pacifiquement) face à la Mairie, et chacun est reparti avec un superbe lot.

Une année 2001 qui augure bien de l'avenir, puisqu'elle a vu une moyenne de 27 participants par concours. C'est la plus belle récompense pour Pascal LEGAY, Didier ASSELIN et Patricia LANGLOIS qui se dévouent sans compter pour en assurer le succès.

Fin juin, la kermesse de l'école a permis aux enfants de montrer toute l'étendue de leur talent dans un spectacle intitulé : "les enfants font leur cirque", spectacle qui a ravi tous les adultes présents.

Et le samedi 15 septembre, avait lieu, dans la salle des fêtes cette année, le repas des Anciens. 54 convives se sont retrouvés autour d'un excellent repas animé par le trio de Michel LEFEVRE. Rythmes et chansons variés ont rappelé beaucoup de souvenirs aux participants, et les danseurs se sont déchainés sur la piste.

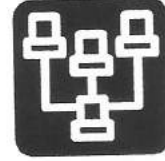
Merci encore à la dévouée équipe de bénévoles qui a tant œuvré pour que cette journée soit une réussite, tant pour la décoration que pour la préparation du repas et le service, également assuré par deux jeunes gens issus de l'Ecole Hôtelière.



L'ECOLE  
JULIEN COCHIN



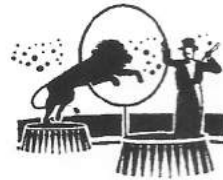
L'an dernier, le cycle 3 a fait deux sorties vélo : une à Epône et l'autre au parc d'Autnay avec l'école d'Epône et l'école La Villeneuve de Mézières. Tout s'est très bien passé et tout le monde souhaite recommencer cette année.



La sortie à La Villette avait pour thème le Défi Techno.



Maintenant les cinq C.M.2 sont tous au collège de Maule.



À la fête de l'école il n'y a pas eu de kermesse mais un spectacle sur le thème du cirque avec un pique nique et un loto. Ce fut très convivial.



## Et cette année ?



Les effectifs sont de 62 élèves dont 22 au cycle 3, 18 au cycle 2 et 22 au cycle 1.



Grégory Samoyeau s'occupe toujours du cycle 3 et est le Directeur de l'école mais les autres enseignants ont changé: Sandrine Carette et Sébastien Philippe dirigent le cycle 2, chacun à mi-temps et madame Moreau s'occupe des petits de la maternelle.



Les cours d'anglais au cycle 3 sont toujours assurés par mademoiselle Tonial, à raison de 2 fois 45 min par semaine. Grand merci à la municipalité qui la rémunère.



Les élèves de cycle 3 passeront le brevet informatique et internet.



Les C.P et les C.E 1 retournent à la piscine de Mantes la Ville tous les lundis. L'initiation au tennis a repris.



Du 25 mai au 2 juin, les cycle 3 feront une classe de découverte médiévale à La Bourboule. Il y aura aussi découverte des paysages du Massif Central.



Des aménagements de cour avec des tracés vont être réalisés. Toutes les tables ont été vernies et des dispositifs anti-pincements de doigts ont été installés.

# QUI ES-TU HALLOWEEN ?



La fête de l'Halloween remonte à plusieurs centaines d'années. Le nom vient de l'anglais Hallows' eve qui signifie veille de **la fête des saints ou Toussaint**.

Elle est arrivée en Amérique du nord fin du 19<sup>ème</sup> siècle avec des immigrants irlandais. Cette coutume s'appuyait sur des croyances barbares qui en faisaient le jour le plus terrifiant de l'année chez les peuples du nord de l'Angleterre et de l'Ecosse.



Ce jour là, Sâman roi de la mort appelait des armées de mauvais esprits qui avaient la possibilité de sortir de leur tombe et de jeter l'effroi chez les honnêtes gens. On allumait alors de grands feux pour se défendre de ces formes blafardes qui hantaient la campagne froide et désolée le soir d'Halloween et on offrait aux fantômes de la nourriture aux portes des villages afin d'apaiser leurs esprits.

Les Celtes pensaient que c'était le dernier soir de l'année et ils se réunissaient jusqu'à minuit, heure ou les morts réintégraient leur tombeau pour y demeurer jusqu'à l'année suivante. L'imagination était alimentée par les feux dans la nuit et les nombreuses rasades avalées. Certains en profitaient bien et s'adonnaient à la sorcellerie grâce à la crédulité des gens. Ils étaient vêtus d'oripeaux étranges (hibou, corbeau, chauve-souris..).



L'utilisation de la citrouille provient d'une vieille légende irlandaise qui raconte que Jack ne peut pas entrer au paradis, car il est avare et ne peut pas non plus aller en enfer car il s'est moqué du diable ! Il est condamné à se promener avec sa lanterne (citrouille + chandelle) tout au tour du monde jusqu'au jour du jugement dernier.

Les sorcières, les fantômes, les monstres... figurent aujourd'hui dans les costumes que portent les enfants pour faire la cueillette de porte en porte. Cette tradition également irlandaise était l'occasion pour les pauvres d'aller chez les riches demander l'aumône. Ils disaient « Pommes, gâteaux ou bonbons ou s'écroulera votre maison ».

**Alors accueillez bien nos jeunes Jumeauvillois, SINON...**

## LA CITROUILLE



- Est remplie de vitamine A et faible en calories, sa saveur est douce et fine.
- Choisir des citrouilles à écorce dure, lisse et sans meurtrissure.
- Elle se conserve dans un endroit frais et sec plusieurs semaines.
- Pour la congeler, couper, enlever graines et membranes. Couper en morceaux. Cuire à l'eau, à la vapeur ou au four. Refroidir. Retirer la pulpe. Réduire en purée. Pour réchauffer, ne pas décongeler et laisser cuire dans la partie supérieure d'un bain-marie environ 30 minutes.

## RECETTES D'HALLOWEEN (du QUEBEC)



### • LE VENIN DE CRAPAUD



1. Mettre du colorant alimentaire bleu dans des moules à glaçons.
  2. Remplir d'eau et faire congeler.
  3. Dans un grand bol transparent, y verser du jus de pommes.
  4. Y verser les glaçons, agiter et servir.
- 
- ### • LE PUNCH AUX YEUX
1. *Pour faire les yeux* : Déposer un bleuet dans chaque coupelle de la boîte d'œufs. Remplir d'eau et placer au réfrigérateur pendant au moins deux heures.
  2. *Le punch* : Mélanger du jus d'orange, du jus de raisins et du sorbet à l'orange. Au moment de servir, rajouter de l'eau gazeuse et les yeux, le tour est joué !

### CONFITURE À LA CITROUILLE

#### Ingrédients:

- 3 livres de citrouille en dés de 1/2 pouce (10 tasses)
- 3 livres de sucre ( 6 tasses)
- 1 citron en quartiers, tranché mince
- 1/2 tasse d'eau

Dans une casserole, alterner des rangs de citrouille et de sucre, laisser reposer 30 minutes. Mijoter citron et eau jusqu'à ce qu'il soit tendre (15 à 20 minutes). Cuire citrouille et sucre à feu doux jusqu'à ce que le sucre fonde. Amener à ébullition, cuire à découvert jusqu'à ce que le fruit soit transparent et le sirop épais (30 à 35 minutes ou 100° C au thermomètre à bonbon). Ajouter le citron, cuire 5 minutes. Verser dans des bocaux stérilisés et sceller.

8 à 10 tasses (3 pots de 500 ml)

### CREPES A LA CITROUILLE

#### Ingrédients:

- 1/2 tasse (125 ml) de farine de blé entier
- 1 œuf
- 1/2 c. à thé (2 ml) de poudre à pâte
- 1/2 c. à thé (2 ml) de muscade
- 1 tasse (250 ml) de purée de citrouille

Dans un grand bol bien mélanger les ingrédients.

Verser le mélange par cuillerées, dans un poêlon chaud et légèrement huilé. À la formation de petites bulles à la surface, retourner la crêpe et continuer la cuisson. Servir tel quel ou accompagné d'une purée de fruits.

2 portions

D.S.

*L'aurore est limpide  
L'air léger est sans ride  
Dans le ciel livide  
La Lune devient fantôme .  
Charme, chêne ou tremble  
Nul arbre ne tremble  
Au loin le bois ressemble  
A Gulliver plongé dans un somme .  
Les oiseaux ont fini leurs discours  
Pour souhaiter la bienvenue au jour  
Ils soignent leurs atours  
Et laissent le silence croître .  
Soudain , la vie semble revenir ,  
Une ombre se déplace et va se tapir  
Loin , un merle semble rire  
De cette présence opiniâtre .  
Un chat avance à pas mesurés  
Et longeant un mur, s'arrête à la tombée ,  
Sur son derrière posé  
Il aligne ses quatre membres  
Soulignés d'un trait par la queue .  
Il a l'attitude d'un heureux ,  
Son regard semble joyeux  
Quand il cligne ses yeux d'ambre .  
Et sa tête dodeline doucement  
Au gré des courants  
Qui apportent leur contingent  
De senteurs des plus subtiles ,  
Réveillées par les premiers rayons  
Du Soleil apparaissant à l'horizon .  
La veille a fini la moisson ,  
Et notre compère le chat  
Semble apprécier avec bonheur  
La fin de ce labeur  
Que déploient avec fureur  
À tirer du sol les humains  
Leur pitance de demain .  
Eux qui, dans leur ardeur , au petit matin  
Ne savent plus goûter ce moment baptisé  
Du joli nom de sérénité .*



EDITEUR :  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
COMITE DE REDACTION :

Mairie de Jumcauville  
P. SEIGE, Maire  
P. CHABRILLAT, M. LECOQ, F. MASSY,  
M. PIOT, B. QUINET  
E. DROUIN, P. LEGAY, M. LECOQ  
Mairie de Jumcauville  
260 ex.

PHOTOS :  
IMPRIMERIE :  
TIRAGE :  
OCTOBRE 2001